

Sur l'ensemble des modifications tarifaires, l'évolution proposée avoisine 3%, en référence à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, hormis pour ce qui relève des loyers.

Je souhaiterais faire deux observations, l'une de principe, l'autre de fond, les deux pour l'avenir, débouchant sur des propositions.

Sur le principe, la référence à l'indice des prix à la consommation pour actualiser les tarifs des services municipaux ne paraît pas forcément pertinente.

D'une part, actuellement, cet indice est relativement élevé (3,3% insee mai 2008) et l'alignement de l'augmentation des tarifs municipaux sur cet indice ne fait qu'accentuer, pour les Heillecourtois, et notamment les familles, l'accroissement du coût de la vie.

D'autre part, selon la nature des services rendus (locations, restauration scolaire, garderie, etc...), la composante des coûts est différente. Ainsi, l'augmentation uniforme des tarifs, définis sur une base historique, revalorisés à partir de l'indice des prix à la consommation, n'est pas en corrélation avec l'évolution du coût de revient pour la commune des prestations fournies.

Nous proposons donc que cet indice ne soit pas systématiquement, et de manière uniforme, la référence pour la révision des tarifs. Cette remarque fait écho à celle déjà formulée pour les tarifs des centres de loisirs.

Sur le fond, je souhaite revenir sur les tarifs de la restauration scolaire. J'ai abordé ce sujet lors de la commission et je souhaiterais soumettre une proposition.

Les tarifs de la restauration scolaire à Heillecourt sont, avec Ludres, les plus chers de l'agglomération nancéienne et ce avec un barème inéquitable.

Ce barème, basé sur le quotient familial, extrêmement écrasé était, semble-t-il, un choix délibéré à l'origine. De plus, en remontant jusqu'en 2000, je n'ai trouvé aucune trace d'une quelconque revalorisation des tranches de ce barème. Donc, mécaniquement, de plus en plus de familles passaient dans la tranche maximale.

Pour illustrer la seule apparence de progressivité de ce barème, j'ai calculé qu'un ménage avec deux enfants ayant un revenu total équivalent à 2 SMIC se trouve juste en dessous de la tranche maximale (sur 5 tranches).

Il faut par ailleurs savoir que 80% des tickets vendus sont dans la tranche maximale, le prix moyen du ticket vendu est de 5€.

Nous contestons donc le mode actuel de tarification de la restauration scolaire.

S'agissant de la revalorisation proposée, nous observons que le coût de la fourniture du repas par le prestataire augmente de 6%. Ce coût représente environ 25% du coût de revient complet du repas (repas + personnel + autres charges). L'augmentation du prix de la fourniture du repas sur le coût complet est donc de 1,5%.

Vous proposez :

- d'une part une révision des tranches du barème (à hauteur de 8% pour rattraper l'absence de révision depuis au moins 8 ans, si vous appliquez l'évolution de l'indice des prix, il faudrait revaloriser ces tranches de près de 20%),
- d'autre part, une augmentation des tarifs selon les tranches de 2,2% à 2,9%.

Pour nous, la révision du barème est insuffisante car on ne change pas la structure et on ne rattrape pas la moitié de l'absence de révision depuis plus de 8 ans.

Outre ces positions de principe et ces observations de fond sur la structure des tarifs, notamment ceux de la restauration, nous proposons qu'une réflexion soit engagée sur la tarification de la restauration scolaire. A ce titre, toutes sortes de systèmes existent, abonnement jumelé avec une possibilité d'accès ponctuel, tarifs différenciés heillecourtois / non heillecourtois, etc...

Monsieur le Maire, je vous propose de donner mandat aux commissions action éducative et ressources pour examiner de nouvelles modalités de tarification dans l'objectif de la rendre plus équitable pour les Heillecourtois, avec une entrée en application à la rentrée 2009-2010.